RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABLUME TECHNOLOGIE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 RUE JEAN EUGENE PAILLAS
ILOT 18 BAT B, 13010 MARSEILLE
[Numéro d'immatriculation au RCS de la société]

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 09 DECEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 31 DECEMBRE,
A 10H00,

Monsieur ABDENOUR SID AHMED, demeurant [redacted]

Associé Unique de la société ABLUME TECHNOLOGIE,

Après avoir exposé que

- Suite à une erreur, nous devons procéder à une modification de notre objet social et qu'il conviendrait de modifier l'objet social aux opérations de bornes électriques (en sous-traitance) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur ABDENOUR SID AHMED, Associé Unique, décide de modifier l'objet social qui devient : Fibres optiques, bornes électriques (en sous-traitance), maintenance informatique et télécom en général, et accueil et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet : « Fibres optiques, bornes électriques (en sous-traitance), maintenance informatique et télécom en général, et accueil »

Le reste de l'article demeure inchangé.

S.A

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
ABDENOUR SID AHMED

